

CARTE SCOLAIRE

Préparation de la rentrée de septembre 2014

Le ministère vient de présenter la répartition académique des 2 415 postes supplémentaires programmés dans les écoles pour la rentrée 2014. Un volume dont il faut retrancher 60 postes supprimés dans les « *Communautés d'outre-mer* » pour un solde net de 2 355 postes affichés au budget.

Après les années de coupes claires, le SNUipp-FSU acte positivement ces créations qui profiteront aux écoles. Mais, au regard de la situation de notre école, cette dotation reste insuffisante. Le primaire part de tellement loin, que même cette deuxième année de dotation positive – en retrait par rapport aux 3 046 postes de l'an dernier - ne répondra pas encore à tous les besoins et ce d'autant que plus de 30 000 élèves supplémentaires sont attendus.

Sans nouvelle dotation, comme dans les académies de Guadeloupe et de Martinique, où avec des moyens bien en deçà des besoins, les académies vont continuer à vivre des situations tendues. La préparation de la rentrée 2014 s'annonce donc encore délicate. Le SNUipp-FSU estime qu'il faut à la fois rattraper le grand retard de postes dont souffre le primaire, mais aussi absorber la hausse démographique tout en assurant le développement des dispositifs « *plus de maîtres que de classes* », « *moins de trois ans* », la reconstruction des RASED et des brigades de remplaçants, afin de relancer sérieusement la formation continue. Il faut enclencher les transformations pédagogiques, les résultats de PISA invitant à des changements urgents.

Les engagements pour le primaire doivent être tenus. Il faut voir grand pour nos élèves. L'investissement budgétaire au service de la réussite des élèves et de leurs enseignants doit s'amplifier.

150 postes pour l'académie de Toulouse

Pour la rentrée 2013 la dotation s'établissait à 109 dont 17 postes pour notre département. La répartition des 150 postes attribués aux 8 départements de Midi-Pyrénées pour la rentrée 2014 n'a pas encore été décidée par la rectrice qui doit d'abord consulter le Comité Technique Académique convoqué le 16 janvier.

Les opérations de carte scolaire repoussées après les élections municipales ?

Le ministère a annoncé que les mesures définitives de cartes scolaires départementales seraient reportées après les élections municipales, soit le 30 mars 2014 ! Le SNUipp-FSU est intervenu en alertant le ministre : le temps politique n'est pas celui de l'école. Cette décision va décaler toutes les procédures de préparation de la rentrée : gestion des ouvertures et des fermetures de postes, mouvement des enseignants, etc.

Tout risque de se faire dans l'urgence, avec la complexité supplémentaire d'un dossier des rythmes scolaires toujours controversé.

La priorité au primaire ?

Une priorité réelle c'est une baisse significative du nombre d'élèves dans les classes, la réimplantation des RASED, des moyens de remplacement suffisants, la scolarisation des moins de trois ans, le plus de maîtres que de classes.

Taux moyen = nombre d'élèves de l'école divisé par le nombre de classes (hors CLIS)

Grille indicative Ecole élémentaire

Avec un taux moyen de 27

Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	54 ?
3	54	81
4	81	108
5	108	135
6	135	162
7	162	189
8	189	216
9	216	243
10	243	270
11	270	297
12	297	324
13	324	351
14	351	378

Grille indicative Ecole maternelle

Avec un taux moyen de 29

Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	58 ?
3	58	87
4	87	116
5	116	145
6	145	174
7	174	203
8	203	232

Répartition des 10 sièges attribués aux syndicats dans le CDEN et le CTSD de Tarn-et-Garonne:
SNUipp-FSU 82 : 6 sièges
SE-UNSA : 3 sièges
Sgen-CFDT : 1 siège

Pour préparer la prochaine carte scolaire et donner les moyens aux délégués-es du SNUipp-FSU82 d'exposer au mieux la situation de votre école, pensez à renvoyer par mail notre fiche enquête qui vous parviendra dans une de nos prochaines Lettres d'Infos.

Les grilles d'effectifs établies ne servent plus de référence stricte. Pour déterminer quelles sont les situations d'ouverture ou de fermeture de postes, l'administration calcule un taux moyen par école obtenu en divisant l'effectif élèves par le nombre de classes. Elle confronte ce taux moyen au taux administratif départemental qui est de 27 élèves par classe pour les écoles élémentaires et de 29 pour les écoles maternelles.

Comment situer votre école ?

Exemple d'une école élémentaire de 5 classes qui compte 128 élèves. Son taux moyen est de 25,6. Pour prétendre à l'ouverture d'une 6ème classe, son taux moyen devra dépasser 27, soit 135 élèves pour l'école

Si cette école compte 102 élèves, son taux n'est plus que de 20,4. Si l'administration ferme la 5ème classe, le taux appliqué sur les 4 classes restantes sera de 25,5 (102 divisé par 4) donc inférieur au taux moyen de référence (27). L'école est en situation de fermeture de la 5ème classe.

Avec 128 élèves, l'école n'est ni en situation de fermeture, ni en situation d'ouverture, son effectif étant compris entre $27 \times 4 \text{ classes} = 108 < 128 < 27 \times 5 \text{ classes} = 135$

Même raisonnement avec les écoles maternelles en se référant au taux de 29 par classe.

Pour les écoles primaires ayant des classes maternelles, l'administration globalise généralement les effectifs. Il convient de prendre alors en considération les répartitions pédagogiques envisageables en cas de mesure de carte scolaire. Même chose avec les écoles élémentaires de petite taille.